

Envoi : 12/09/2017

Réception par le Préfet : 12/09/2017

Publication : 15/09/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CP-2017-8-12-1

Séance du vendredi 8 septembre 2017

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR SIÉGER AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

MM. HABIG, SCHELLENBERGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres ou des délégués du Conseil départemental pour siéger au sein des organismes extérieurs,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Conseil départemental pour siéger au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail dont la liste est jointe à la présente délibération.
-

- Désigne les Conseillers départementaux chargés de représenter le Département du Haut-Rhin dans les organismes extérieurs, commissions et groupes de travail dont la liste est jointe à la présente délibération pour les instances au sein desquelles leur désignation est obligatoire, en application des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires.
- Prend acte de la liste des Conseillers départementaux pressentis pour siéger dans les instances que sont les conseils d'administration, bureaux et présidences destinées à être mises en place ultérieurement par les différents organismes concernés.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité